NOTE D'INFORMATION

STAFF ACTION

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22010 en date du 31/01/2022.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CFG Gestion** sise à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représentée par **Madame Sofia SKIREDJ** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CFG Gestion
SA au Capital de 5.000.000 Dh
Siège Social: 5/7, Rue Ibnou Toufa
CASABLANCA 20100
Tél: (212-22) 25 00 90-Fax: (212-22) 98 26 1(

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

M.Z

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **STAFF ACTION.**
- Nature juridique : **FCP.**
- Code Maroclear : **MA0000035735.**
- Date et référence de l'agrément : **16/01/2018, GP18003.**
- Date de création : **07/03/1995.**
- Siège social : **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca.**
- Durée de vie : **50** ans.
- Exercice social : **01er janvier** au **31 Décembre.**
- Apport initial : **4,000,000** de Dirhams.
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams.
- Etablissement de gestion : **CFG Gestion.**
- Etablissement dépositaire : **CFG BANK** sis à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** et représenté par **Monsieur Younes BENJELLOUN.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
CFG BANK	Yasmine EL YAKOUBI
CFG Gestion	Yasmine EL YAKOUBI

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Mohamed HDID.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

M.Z

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions.**
- Indice de référence : **CFG 25 Flottant (publié par CFG Marchés).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du fonds est d'être investi de façon prépondérante en actions et accessoirement en titres de créances et liquidités. Le fonds a également comme objectif de surperformer l'indice de référence choisi.**
- Stratégie d'investissement :

Le fonds sera en permanence investi à hauteur de 60 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, tout en respectant la réglementation en vigueur. Le fonds peut également investir une partie de ses actifs en titres d'organismes de placement collectif en capital (OPCC) et de fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT), tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué des:

- **Actions cotées à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
- **Droits d'attribution ou de souscription ;**
- **Certificats d'investissements ;**
- **Titres de créances négociables ;**
- **Obligations ;**
- **Parts d'Organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) ;**
- **Titres d'Organismes de placement collectif en Capital (OPCC) ;**
- **Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) ;**
- **Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;**
- **Produits bancaires (Bons de caisse, Dépôts à terme, etc...) ;**
- **Liquidités ;**
- **Tout autre produit permis par la réglementation en vigueur.**

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : **3 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

M.Z

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **01/03/1995.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne (tous les jours ouvrés).**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP ainsi que dans le réseau placeur de CFG Bank. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion et/ou du réseau placeur de CFG Bank, chaque jour ouvré ou si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit, avant 11h pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

m.t

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0,3% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5 % HT maximum des montants rachetés dont 0,3% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté, simultanément, une demande de rachat enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative.**
 - **Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté, simultanément, une demande de souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.**
 - **Toute autre exonération (hors part acquise) demeure à la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% hors taxe l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion. Ils sont prélevés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais Commissaire aux Comptes	20 000 dhs HT
(2) Commissions AMMC	0,025% HT
(3) Frais Dépositaire	0,06% HT
(4) Frais Maroclear (Mensuel	300 dhs HT
(5) Frais Maroclear (Trimestriel)	selon la règlementation en vigueur
(6) Gestion financière, administrative, et reporting	Frais de gestion – (1) – (2) – (3) – (4) – (5)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

M.Z